PARTICULIERS



Tarifs des opérations & services au 01/01/2011

Prix en euros, exprimés taxes incluses lorsque celles-ci sont dues.

BANQUE POPULAIRE DU MASSIF CENTRAL



Banque et populaire à la fois.



Extrait standard des tarifs*

Les tarifs ci-dessous sont hors offre groupée de services (package) et hors promotion ou tarif spécifique à une partie de la clientèle.

Liste des services	
 Abonnement permettant de gérer ses comptes su (Cyberplus Gestion)⁽¹⁾ 	r internet
Soit pour information 36 euros par an	3€/mois
 Produit offrant des alertes sur la situation du compte par SMS 	
– Par alerte	0,25 €/alerte reçue
Carte de paiement internationale (Visa)	
 – À débit immédiat, par an 	37,00€
– À débit différé, par an	44,00€
• Carte de paiement à autorisation systématique (Vi	sa Electron)
– Par an	28,50€
 Retrait en euros dans un DAB d'un autre établisse de la zone euro 	ment
 Les 4 premiers retraits du mois 	Gratuit
– A partir du 5° retrait du mois	I,00€/retrait
• Virement SEPA occasionnel externe dans la zone	euro
 En agence par virement 	Gratuit
- Par internet par virement	Gratuit
Frais de prélèvement	
- Si créancier organisme public et assimilé	Gratuit
- Sinon, mise en place d'une autorisation de prélèvement	16,00€
– Par prélèvement	Gratuit
Commission d'intervention	
 Par opération, avec un plafond de 300,00 euros par mois 	10,00€
• Assurance perte ou vol des moyens de Paiement (Securiplus)	25,00€

* Les établissements de crédit se sont engagés, dans le cadre du Comité Consultatif du Secteur Financier (CCSF), à présenter en tête de leurs plaquettes et sur l'Internet un extrait standard des tarifs.

	Pages
Extrait standard des tarifs	3
Ouverture, fonctionnement et suivi de votre compte	4
Ouverture, transformation, clôture	
Relevés de compte	
Tenue de compte	
Services en agence	
Banque à distance	7
Par internet	
Par téléphone	
Par automate	
Vos moyens et opérations de paiement	9
Cartes	
Virements	
Prélèvements/TIP	
Chèques	
Offres groupées de services	14
Choisir une convention adaptée à vos besoins	
Gamme des moyens de paiement alternatifs au chèque (GPA)	
Irrégularités et incidents	16
Commission d'intervention	
Opérations particulières	
Incidents de paiement	
Découverts et crédits	18
Facilité de caisse et/ou découvert	
Crédits à la consommation	
Crédits immobiliers	
Épargne et placements financiers	20
Épargne bancaire	
Placements financiers	
Assurances et prévoyance	22
Opérations bancaires avec l'étranger	24
Résoudre un litige	26
<u>~</u>	

^{(1) -} Hors coût du fournisseur d'accès à internet

Ouverture, fonctionnement et suivi





Ouverture, transformation, clôture

• Ouverture d'un compte avec signature de la Convention de Compte

Gratuit

Une nouvelle Convention de Compte de dépôt est à votre disposition depuis le l'er novembre 2010. Nous vous invitons à venir retirer ce document dans votre agence. Vous trouverez également l'intégralité des Conditions Générales de la Convention sur le site Internet de votre Banque: www.massifcentral.banquepopulaire.fr

Vous ouvrez un nouveau compte, nous nous chargeons de la domiciliation de tous vos virements et prélèvements. Vous déménagez, nous nous engageons à faciliter vos démarches de transfert de compte vers une autre Banque Populaire. N'hésitez pas à consulter votre Conseiller ou à vous reporter au "Guide de la Mobilité", disponible dans votre agence et sur le site Internet de votre banque.

Aide au changement de domiciliations bancaires	Gratuit
• Liste de vos opérations récurrentes et automatiques	Gratuit
• Clôture de compte: (dépôt, épargne)	Gratuit
• Transfert de compte vers une autre Banque Populaire	Gratuit
Transfert de compte vers un autre établissement	Gratuit
- Livret (Hors CEL)	Gratuit
- Comptes et Plans Épargne Logement	70,00€
 Comptes titres ordinaires ou Plans d'Epargne en Actions 	10,00€ par ligne avec un minimum de 100,00€
Désolidarisation de compte joint	Gratuit
• Le Droit au Compte (Service Bancaire de base)	

Droit qui vous permet, si vous n'avez pas ou plus de compte de dépôt et si une banque refuse de vous en ouvrir un, de demander à la Banque de France de désigner une banque où vous pourrez bénéficier gratuitement d'un compte et du service bancaire de base prévu par la réglementation.

 Service Bancaire de Base: suivant les conditions fixées par décret, art. D-312-6 du code monétaire et financier Consulter votre Conseiller

Le Service Bancaire de Base se compose des produits et services suivants: l'ouverture et la fermeture du compte - un changement d'adresse au maximum une fois par an - un relevé de compte au moins une fois par mois - des relevés d'identité bancaire (RIB) en fonction de vos besoins - l'encaissement de virements reçus - l'encaissement de chèques déposés sur votre compte - le dépôt et le retrait d'espèces (dans votre banque) - le paiement de prélèvements ou de titres interbancaires de paiement (TIP) - un moyen de consulter à distance le solde de votre compte - une carte de paiement à autorisation systématique (Visa Electron) - deux chèques de banque au maximum par mois.

Relevé de compte

• Extraits de compte électronique

 (via l'accès Cyberplus)

 - Si arrêt des extraits papier
 Gratuit

 - Si conservation des extraits papier en plus
 0,50€/compte

 Si conservation des extraits papier en plus 	0,50€/compte
(l'extrait de compte papier reste gratuit hors fréquence particulière)	/mois
Extraits de compte papier	
- Mensuel	Gratuit
– Par quinzaine	3,75€/trimestre
– Par décade	6,75€/trimestre
- Hebdomadaire	10,00€/trimestre
– Journalier	27,50€/trimestre
Édition de relevé de compte sur un automate	Gratuit
Carnet de bord	6,70€

Ce pictogramme identifie sur vos relevés de compte les opérations correspondant à vos frais bancaires. Afin de vous offrir une meilleure lisibilité sur nos tarifs, un récapitulatif de ces frais figure en fin de votre relevé de compte. Depuis janvier 2009, vous recevez également le récapitulatif annuel des frais facturés sur votre compte au cours de l'année.

Pour gérer votre patrimoine financier, vous pouvez disposer de relevés dédiés

- Relevé de portefeuille titres	
- Annuel	Gratuit
- Trimestriel	21,00€/an
- Mensuel	56,00€/an

• Les dates de valeurs

La date de valeur sert de référence au calcul des intérêts créditeurs ou débiteurs dans le cadre d'opérations de paiement. Elle intègre les délais de traitement nécessaires à la réalisation de certaines opérations.

La Banque Populaire du Massif Central n'applique pas de date de valeur sur vos opérations à l'exception des remises de chèque(s):

- Remise de chèque(s)	J+I jour ouvré
	maximum

Tenue de compte

• Frais de services bancaires	A partir de 2,50€/mois ou 7,50€/trimestre
Délivrance d'un RIB ou IBAN	Gratuit
Enregistrement d'un changement d'adresse	Gratuit

Banque à distance



Services en agence

Retrait d'espèces au guichet BPMC ou à un distributeur du réseau Banque Populaire	Gratuit	
Mise à disposition de fonds auprès d'une autre Banque Populaire	15,00€ gratuit pour les clients délocalisés	
• Recherche de document dans la limite de 10 par an	Gratuit	
Recherche de document au-delà de 10 par an	À partir de 8,00€	
Accès aux remises chèques	Gratuit par internet	
 Location de coffres Prix annuel, défini en fonction du volume du coffre et du niveau de garantie. 	À partir de 90,00€	
- T		

Transmettre votre patrimoine

_	Frais d'ouverture d	'un	dossier	de	succession	au	sein	de la	même	
	Banque Populaire									

 Frais d'ouverture d'un dossier de succession au sein de la même Banque Populaire 		
- Avoirs jusqu'à 1 500 €	50,00€	
- Avoirs supérieurs à 1500 €	1,05 % de l'avoir successoral	
Minimum	120,00€	
Maximum	550,00€	
- Frais de service bancaire	21,00€/trimestre	
 Intervention exceptionnelle liée à la succession (règlement de factures) 	16,00€	
- Frais d'envoi de fonds au notaire	32,00€	
 Frais pour succession vacante (recherche d'héritiers, transfert en déshérence) 	150,00€	



Par internet

Abonnement hors coût de connexion(1)

•	Abonnement permettant de consulter ses comptes	
	sur Internet ^(I)	

- Cyberplus Consultation	Gratuit
- Téléchargement de documents de plus de 24 mois	0,50€/ document
• Abonnement permettant de gérer ses comptes sur Internet ⁽¹⁾	x
Cyberplus Gestion	3,00€/mois
- Option Bourse	Gratuit
- Téléchargement de documents de plus de 24 mois	Gratuit

• Extraits de compte électronique

(via les accès Cyberplus)

- Si arrêt des extraits papier	Gratuit
Si conservation des extraits papier en plus (l'extrait de compte papier reste gratuit hors fréquence particulière)	0,50€/compte /mois

• Mise à disposition d'un PassCyberplus pour la sécurisation des opérations en ligne

Lors de l'utilisation d'Internet, soyez vigilant et adoptez de bonnes pratiques. Votre Banque Populaire vous invite à aller sur le site:

http://surfez-intelligent.dgmic.culture.gouv.fr

	•
- I ^{er} lecteur	Gratuit
- Lecteur supplémentaire	10,00€

Autres services liés à l'utilisation d'internet

• Produit offrant des alertes sur la situation du compte ou sur un type d'opération, mises en place par Cyberplus

	- SMS	0,25€/alerte
	- Courriel	reçue
•	Confirmation de l'exécution d'un virement émis (par courriel)	Gratuit
•	Accès aux remises chèques	Gratuit par internet

(1) - Hors coût du fournisseur d'accès à Internet



Par Téléphone

Accéder à la plateforme téléphonique de votre banque et joindre un Conseiller:

• Composez le 0892 890 063 ou 0892 xxx xxx

Frais prélevés par l'opérateur téléphonique N° de l'agence figurant sur votre extrait de compte 0,34€/min

• SMS 6 11 10

0,35 €/envoi + prix SMS ⁽¹⁾

La plateforme téléphonique et SMS 6 11 10 vous permettront de connaître à tout moment et sans abonnement, le solde de vos comptes et vos dernières opérations.

• Moviplus (abonnement mensuel):

- I SMS/semaine	1,40€
- 2 SMS/semaine	2,80€
- 5 SMS/semaine	5,25€

Vous pouvez contacter le service Clients et Réclamations au: **09 74 75 03 63** (numéro d'appel non surtaxé à partir d'un poste fixe).

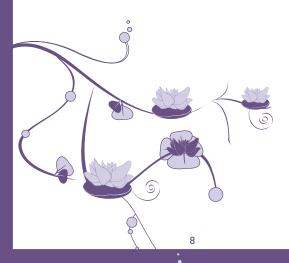
Par Automate

• Service Bancaire National

Gratuit

Lors de déplacements hors de sa région habituelle, le Service Bancaire National attaché à la carte de paiement permet de consulter le solde de son compte sur l'ensemble des distributeurs Banque Populaire, de réaliser un virement vers un autre compte Banque Populaire et d'effectuer un retrait.

(1) - Hors coût de l'opérateur



Vos moyens et opérations



Cartes

La carte bancaire peut être à débit immédiat (votre compte sera débité à chaque utilisation), ou à débit différé (le débit global de vos achats sera effectué le 10 du mois). Les cartes Visa ou Mastercard Internationales permettent d'effectuer des opérations à l'étranger. Les cartes Visa 1er, Gold Mastercard, Visa Infinite sont associées à de nombreux services. En cas de perte ou vol de votre carte, appelez le 01 77 86 24 24, 7 jours/7, 24h/24 pour faire immédiatement opposition.

Gamme de cartes

Carte de retrait (retraits distributeurs Banques Populaires)

Garte de l'etraite (l'etraite distributeur à Bariques i opulaires)	
 Carte Point Argent 	
- Client mineur 12 -17 ans	Gratuit
- Autres	I8€/an

• Carte à autorisation systématique Visa Electron

 Carte Budj (réservée aux 12-18 ans) 	29,50€
 Carte Visa Electron 	28,50€
Carte Visa Electron (hors assurance et assistance)	27,50€

Electron est une carte de paiement à débit immédiat. Elle permet de régler des achats chez les commerçants équipés d'un terminal permettant d'effectuer une interrogation de compte à distance et également d'effectuer des retraits dans les distributeurs de billets.

• Carte de paiement

_
35,00€
44,00€
37,00€
44,00€
37,00€
44,00€
41,00€
48,00€
70,00€
120,00€
280,00€
12,00€
Gratuit

Porte-monnaie électronique, Moneo 8,00€

Carte débit-crédit

La carte de débit-crédit permet de choisir d'effectuer des retraits ou des paiements, soit au comptant, soit en utilisant le crédit renouvelable associé à la carte.

Carte Visa Facelia à débit immédiat	37,00€
 Carte Visa Facelia à débit différé 	44,00€
Carte Visa Premier Facelia	74,00€

Tarifs réduits

(sur cartes de paiement et cartes débit-crédit, hors Infinite et Visa Premier) 2 cartes de paiement sur un même compte

- Si 2 cartes Electron	Réduction de 13,25€ sur la 2°
- Pour les autres cartes de paiement	Réduction de 18,50€ sur la 2°

Carte de crédit CREODIS

La carte de crédit permet de payer et d'effectuer des retraits au moyen d'un crédit renouvelable.

- Titulaire carte	17,00€
Carte conjoint	8,50€
Service Cartego	
 Visuel catalogue (pour chaque nouveau visuel et par an) ou photo personnelle (pour chaque nouveau visuel et par an) 	10,00€
- Programme NRJ	12,00€

Service de personnalisation de la carte bancaire avec un visuel choisi dans une bibliothèque d'images, selon un thème particulier ou en téléchargeant une photo personnelle.

Réédition du code confidentiel de la carte	
- Creodis	6,00€
 Autres cartes 	8,00€
Demande d'autorisation pour dépassement de plafond	12,00€
 Relèvement temporaire du plafond d'autorisation de paiement par CB 	12,00€
Modification de contrat	À partir de 8,00€
• En cas de vol ou perte	
- Opposition sur carte	Gratuit
Refabrication en mode normal (environ I semaine de délai)	Gratuit
- Refabrication en mode urgent (72 heures)	12,00€
 Recherche de facturette en cas de contestation d'une opération 	Gratuit

•	En	cas	ď	usage	a	busif	

 Opposition sur carte 	35,00€
- Refabrication en mode normal (environ I semaine de délai)	Gratuit
- Refabrication en mode urgent (72 heures)	12,00€
Recherche de facturette en cas de contestation d'une opération	Gratuit dans la limite de 10/an
Frais d'interdiction d'utilisation de la carte	66,00€

Information sur l'assurance en cas de perte et vol des moyens de paiement, consultez la rubrique Assurances et Prévoyance

Effectuer des retraits avec la carte

Afin d'éviter les commissions liées aux retraits d'espèces aux distributeurs d'autres banques, pensez à utiliser les automates Banque Populaire

Retrait d'espèces au guichet BPMC ou à un	Gratuit
distributeur du réseau Banque Populaire	Gratuit

• Retrait aux distributeurs d'un autre établissement bancaire effectué dans la zone euro (1)

 Avec une carte Premier ou Infinite 	Gratuit
Avec une carte Electron	1,00€
 Avec une carte BudJ, 2 retraits gratuits/mois 	Au-delà, I,00€
- Autres cartes, 4 retraits gratuits/mois	Au-delà, I,00€

	2 % du montant
 Retrait d'espèces à un distributeur 	du retrait
(Hors zone Euro (1) ou en devise)	+ Frais fixe par
(retrait 3,05 €

Retrait à l'étranger au guichet d'une banque (Cash Advance) 2 % du montant du retrait + Frais fixe par retrait 4.57 €

Effectuer des paiements avec la carte

• Paiement par carte bancaire

	•
- Dans la zone Euro	Gratuit
- Hors zone Euro ⁽¹⁾ ou en devises	2 % du montant

Virements

Remarque: pour les virements en devises hors euros ou impliquant un pays hors de l'EEE⁽¹⁾, cf. Rubrique Opérations avec l'étranger

La réception de virements

• €urovirement SEPA

Virement standard émis en euros à destination d'un compte correctement renseigné (codes BIC et IBAN) situé dans un pays de l'EEE (1) y compris la France ou la Suisse et exécuté dans un délai maximum de 3 jours.

Gratuit

Depuis le 1^{er} janvier 2006, l'IBAN (identifiant international du compte du bénéficiaire) et le BIC (identifiant international de la banque qui tient le compte) sont obligatoires: seules les opérations comportant ces informations peuvent être traitées par la banque.

^{(1) -} Voir détail zone EEE et zone Euro en dernière page

Émission d'un virement

• €urovirement SEPA occasionnel ou permanent

Virement standard émis en euros à destination d'un compte correctement renseigné (codes BIC et IBAN) situé dans un pays de l'EEE(1) y compris la France ou la Suisse et exécuté dans un délai maximum de 3 jours.

Trance ou la suisse et execute dans un dela maximam de 5 ju	urs.
- En agence	Gratuit
- Par l'Internet	Gratuit
- au DAB Banque Populaire	Gratuit
- si BIC/IBAN absent ou incorrect, commission supplémentaire	12,00€ + frais éventuels réclamés par la banque dès réception
- Frais de mise en place d'un virement permanent	Gratuit
• Frais d'opposition à un virement avant exécution (révocation d'une échéance de virement)	Gratuit
• Révocation définitive d'un virement permanent (retrait du consentement)	Gratuit
Récupération de fonds mal aiguillés (BIC ou IBAN du bénéficiaire communiqué de façon erronée par le payeur)	Gratuit

Prélèvements/TIP*

ΑL	itori	ser	un	prei	ever	nent	sur	votre	com	pte
•	Frais	de	prél	èven	nent					

 Pour une entrée en relation de moins de 6 mois et 	
dans tous les cas pour les émetteurs suivants:	
- Trésor Public, France Telecom (poste fixe), EDF-GDF	Gratuit
- Distributeurs d'eau	
- Associations à vocation caritative	
- Sinon, mise en place de l'autorisation de prélèvement	16,00€
– Par prélèvement	Gratuit

Opposition à prélèvement ou TIP

 Sur un prélèvement avant exécution 	Gratuit
Permanente sur prélèvement	20,00€

Chèques

Remise de chèque(s)	Gratuit
Paiement d'un chèque	Gratuit

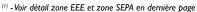
12

• Fabrication et renouvellement automatique de chéquier	Gratuit
• Frais d'envoi de chéquier à domicile	
Envoi de chéquier standard à domicile	1,65€
- Envoi de chéquier correspondance à domicile	2,40€
Frais d'émission d'un chèque de banque	Gratuit
• Frais d'opposition sur chèque par l'émetteur (le client):	
Par chèque ou série de chèques	30,00€

Les heures limites de vos opérations

	Les opérations	Agences (opérations papier)	Cyber Envoyé et Confirmé par le Client
	■ Virements unitaires France	16h00¹	I 6 h 00¹
Virements (y compris réalisés	■ Virements unitaires SEPA	Pas d'heure limite, mais exécution à J+1 ouvrable (ordre sur support papier)	16h00
par Alodis)	■ Virements internationaux	Pas d'heure limite, mais exécution à J+1 ouvrable (ordre sur support papier)	I2h00 change IIh00
Mise à disposition	Miseà disposition	Horaires de fermeture agences²	
- F \ \	■ Dépôt euros	Horaires de fermeture agences²	
■ Espèces	■ Retraits euros	Horaires de fermeture agences²	
Devises	■ Dépôts	Horaires de fermeture agences²	
	■ Retraits	Horaires de fermeture agences²	

I - Pour les virements initiés le samedi, exécution le lundi



^{*} Prélèvement national en euros ou prélèvement SEPA en euros dans la zone SEPA(1)

^{2 -} Consultables sur notre site internet www.massifcentral.banquepopulaire.fr, rubrique: vos agences

Offres groupées





Choisir une convention adaptée à vos besoins

Son contenu	Budj 12-16	Horizon 16-25	Équipage	Équipage Acef	Fréquence Pro Volet Privé	Équipage co-titulaire ou FPVP* co-titulaire
■ Carte Budj	Х					
■ Carte Electron		X				
Carte Visa,Eurocard,Facelia		X X	Au choix	Au choix	Au choix	Au choix
■ Sécuriplus	Х	X	Х	X	Х	Х
Cyberplus Gestion		Au choix	Au choix	Au choix	Au choix	Au choix
■ Moviplus						
■ Livret d'épargne	Χ	En option				
■ Découvert autorisé		Х	Х	Х	Х	
■ Fructi-facilités		En option (+18 ans)	Х	Х	x	
■ Frais de services bancaires 2,50 €/mois	Х	Х	Х	Х	х	Х
■ Adhésion Acef				Х		
Prix mensuel de la convention	2,00 €	50 % de réduction	7,40 €	9,00 €	4,20 €	2,00 €
Taux de réduction	70 %	sur tarifs unitaires	40 %	40 %	66 %	22 %
		Ε	n option			
■ Carte Visa Premier		Х	+ 2,00 €	+ 2,00 €	+ 2,00 €	
Carte Visa Premier Facelia			+ 2,50 €	+ 2,50 €	+ 2,50 €	
■ Carte Visa Premier option Classique (arrêt de commercialisation)			+ 5,00 €	+ 5,00 €	+ 5,00 €	
■ Carte Visa Premier Infinite			+ 18,00 €	+ 18,00 €	+ 18,00 €	

^{*} Fréquence Pro Volet Privé

Vous pouvez souscrire individuellement à chaque produit ou service proposé.

Gamme des moyens de Paiement Alternatifs au chèque (GPA)

Pour les clients sans chéquier, votre Banque Populaire propose une gamme de moyens de paiement alternatifs.

3,00€/mois

• Les produits et services inclus d'office

- I carte de paiement à autorisation systématique Visa Electron
- 2 €urovirements SEPA occasionnels externes dans la zone euro, par mois (vers un compte d'un autre établissement)
- 2 €urovirements SEPA permanents, par mois
- 6 prélèvements automatiques, par mois
- I chèque de banque, par an
- Frais de services bancaires à 2,50 €/mois

Les produits et services optionnels

Moviplus (une information récurrente par semaine/ Alertes)

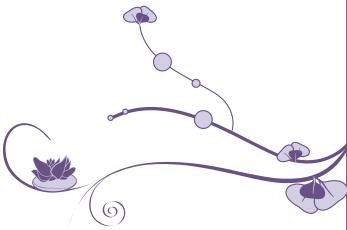
+ 0.50€/mois

Pour les clients sans chéquier titulaires d'une GPA, en cas d'incident, les frais de commissions d'intervention sont de 5 \in /opération, plafonnés à 6 opérations par mois et les forfaits de frais de rejet (hors rejets chèques) sont plafonnés à 15 \in /rejet pour une opération d'un montant supérieur ou égal à 15 \in et sont plafonnés à 3 rejets par mois.

Autres Conventions (arrêt de commercialisation)

Équipage 2
 10 % de réduction sur les tarifs unitaires

À partir de 13,33€/





Commission d'intervention

Commi	ission	d'interv	ention

– Par opération	10,00€
 Plafond mensuel 	300,00€

La commission d'intervention correspond à la somme perçue par la Banque en raison d'une opération entraînant une irrégularité de fonctionnement du compte nécessitant un traitement particulier (présentation d'un ordre de paiement régulier, coordonnées bancaires inexactes, absence ou insuffisance de provision...). (Sur votre extrait de compte, le libellé utilisé sera : Commission Intervention).

Opérations particulières

operations particular es	
 Frais par Saisie Attribution, Avis à Tiers Détenteur 	75,00€
	10 % du montant
Frais par Opposition Administrative	de l'opposition,
	mavi 75 €

Incidents de paiement

Les incidents liés aux chèques

Attention aux conséquences de l'émission d'un chèque sans provision !
Le rejet d'un chèque pour défaut de provision entraîne l'interdiction immédiate d'émettre des chèques sur l'ensemble de vos comptes, dans toutes les banques ainsi que l'inscription au Fichier Central des Chèques, recensant les personnes frappées d'interdiction bancaire. Cette interdiction s'applique pour une durée de 5 ans. La levée de l'interdiction peut cependant être obtenue à tout moment, dès le paiement du chèque en interdiction. En cas de question, demandez à votre Conseiller les conditions d'éligibilité et bénéficiez de la Gamme de moyens de Paiement Alternatifs au chèque.

 Forfait de rejet d'un chèque (pour absence de provision suffisante ou autres motifs - validité de 30 jours à compter de la date du ler rejet)

in and an injecty	•
– Inférieur ou égal à 50 €	30,00€
– Supérieur à 50 €	50,00€

Le forfait de rejet d'un chèque (pour absence de provision suffisante ou autres motifs) comprend : la lettre d'information préalable au rejet (lettre MURCEF), la commission d'intervention, les frais de rejet, l'envoi de la lettre d'injonction, la déclaration à la Banque de France, la délivrance d'un certificat de non-paiement, le blocage de la provision pour la régularisation, les frais de représentation, la notification du refus d'éxécution. (Sur votre extrait de compte, le libellé utilisé sera : Forfait rejet chèque).

16

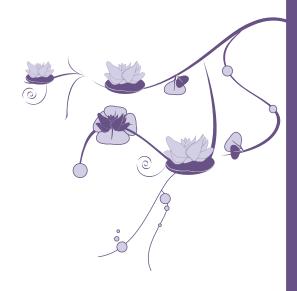
Chèque émis en période d'interdiction bancaire	21,00€
• Frais mensuels de gestion de compte « interdit bancaire » à l'initiative d'une autre banque	21,00€
Chèque remis et retourné impayé	Gratuit
Lettre d'information préalable pour chèque sans provision	17,00€

Les incidents liés aux autres moyens de paiement

	Forfait de rejet d'un prélèvement, d'un virement,	
	l'un TIP ou d'un télérèglement	
(pour absence de provision suffisante ou autres motifs)	
		Mont

– Inférieur à 20 €	Montant de
- Interteur a 20 €	l'opération
 Supérieur ou égal à 20 € 	20,00€

Le forfait de rejet d'un prélèvement (y compris prélèvement d'échéance de prêt), d'un virement, d'un TIP ou d'un télérèglement (pour absence de provision suffisante ou autres motifs) comprend : la commission d'intervention, les frais de rejet, la notification du refus d'éxécution de l'ordre de paiement et les frais de représentation. (Sur votre extrait de compte, le libellé utilisé sera : Frais rejet prélèvement ou Frais de rejet ou Frais rej-ope Prêt).





Facilité de caisse et/ou découvert

Le solde du compte doit être maintenu créditeur. Une certaine souplesse de gestion peut toutefois être accordée par la mise en place d'une autorisation de découvert. Le coût total du découvert dépendra alors de son montant et de la durée pendant laquelle le compte sera débiteur.

• Découvert de compte convenu

- Taux nominal annuel sur découvert	Taux de base + 9 %
- Commission d'immobilisation (perception si la	20 %
somme des soldes débiteurs quotidiens dépasse la	des intérêts
somme des soldes créditeurs quotidiens sur la période)	débiteurs
- Minimum forfaitaire en cas de découvert moyen	
inférieur à 400 € (ce minimum remplace la totalité des	21.00€/trimestre
sommes dues au titre du découvert dans le cas où le solde	21,00 C/trimestre
moyen débiteur reste inférieur à 400 € sur la période)	

Taux annuel calculé sur 365 jours dans la limite du plafond réglementaire.

• Découvert de compte non autorisé

- Taux nominal annuel sur découvert	Taux de base + 12 %
Commission d'immobilisation (perception si la somme des soldes débiteurs quotidiens dépasse la	20 % des intérêts
somme des soldes créditeurs quotidiens sur la période)	débiteurs
 Minimum forfaitaire en cas de découvert moyen inférieur à 400 € (ce minimum remplace la totalité des sommes dues au titre du découvert dans le cas où le solde moyen débiteur reste inférieur à 400 € sur la période) 	21,00€/trimestre

Taux annuel calculé sur 365 jours dans la limite du plafond réglementaire.

Crédits à la consommation

prêt personnel, automobile, travaux, étudiants...

- Taux	Consulter votre Conseiller
 Frais de dossiers 	
- Prêt ≤ 2 500 €	minimum 85,00€
- Prêt > 21 500 €	1,20 %, minimum 150,00€
 Assurance (par tranche de 10000 €) 	À partir de 4,20€/mois

Crédits immobiliers

Prêt immobilier, taux zéro, épargne logement, prévair...

ret immobilier, taux zero, epargne logement,	prevair
- Taux	Consulter votre agence
- Frais de dossiers	1,20 %, minimum 200,00 € maximum 1 000,00 €
 Assurance (par tranche de 10000 €) 	
- Age de l'assuré < 35 ans	À partir de 1,90€/mois
- Age de l'assuré ≥ 35 ans	À partir de 2,50€/mois
Les garanties	
 Frais de gage sur véhicule (+ frais administratifs réglementaires si nécessaire) 	Gratuit
 Nantissement de compte 	Gratuit
– Hypothèque	Gratuit
 Délégation sur produits assurance-vie capitalisation 	Gratuit
 Gage de compte d'instruments financiers 	Gratuit
– Mainlevée de garantie	À partir de 40,00 € Consulter votre Conseiller
- Fonds Mutuel et garantie (SOCAMI)	Consulter votre Conseiller
- Société de Caution mutuelle (SACCEF)	Consulter votre Conseiller
Autres prestations	
 Information caution (maximum 3 cautions par dossier) 	11,50€
 Modifications simples (ex: modification de la date d'échéance) 	40,00€
- Modifications avec avenants	À partir de 260,00€ Consulter votre Conseiller
 Décompte pour remboursements anticipés 	40,00€
– Duplicata de contrat de prêt	40,00€
 Arbitrage sur assurance-vie ou portefeuille-titres externe nantis 	40,00€
– Recours à la modularité	120,00€
 Tableau d'amortissement (dans la limite de 10 par an, au-delà 8 €) 	Gratuit

Un crédit vous engage et doit être remboursé. Vérifiez vos capacités de remboursement avant de vous engager

Épargne et placements



Epargne bancaire Derniers taux révisés en date du 1er août 2010

• Bénéficier d'une épargne disponible (révision trimestrielle possible)		
- Livret A ⁽¹⁾	1,75 %	
– LDD (ex. Codevi) ⁽¹⁾	1,75 %	
– LEP ^(I)	2,25 %	
- Compte sur Livret ⁽²⁾	0,75 %	
 Compte sur Livret sociétaire Fidélis⁽²⁾ 	1,75 %	
- Codevair ⁽³⁾	1,25 %	

Ces solutions de placement vous permettent de faire fructifier votre épargne tout en plaçant et en retirant votre argent, à tout moment, lorsque vous le souhaitez. Vos intérêts sont servis annuellement.

• Épargner en vue d'un projet immobilier (révision trimestrielle ou annuelle possible)

()	
- PEL ⁽³⁾	2,50 % + 1 % de prime d'état si prêt
- CEL ⁽³⁾	1,25 %
• Épargner pour vos enfants (révision trimestrielle possib	le)
- Livret Premier Pas ⁽²⁾	2,50 %
- Livret eune (12-25 ans) ⁽¹⁾	1,25 %

• Dynamiser votre épargne

Des solutions de placements à terme, assurance-vie, PEA... existent dans votre Banque Populaire. Votre Conseiller se tient à votre disposition pour plus de précisions.

• Crescendo (abonnement annuel) 15,00€

Service permettant de placer les excédents de trésorerie: lorsque le solde du compte excède un montant que vous avez déterminé, un virement est automatiquement déclenché vers le compte épargne de votre choix. Attention, l'inverse est possible uniquement sur instruction écrite de votre part ou par votre abonnement Internet Cyberplus Gestion.

Placements financiers

Ordres de Bourse Euronext Paris au comptant

	Agence	Téléphone	Internet
 Commissions proportionnelles 	1,40 %	1,12 %	0,55 %
 Minimum de perception 	15,50€	15,50€	9,00€
- Ordre transmis et non exécuté		Gratuit	

(1) Taux de rémunération annuel net fiscal.

(2) Taux de rémunération annuel brut fiscal.

(3) Taux de rémunération annuel net hors prélèvements sociaux.

Ordre avec Service de Règlement Différé (SRD)

 Commission de règlemen 	t différé (Achat/Vente)
Taux mensuel	

0.84 %

Frais proportionnels au montant brut négocié, taux mensuel et prorata temporis

Evoir de puevezation	0,35 %
	Frais minimum
 Frais de prorogation 	forfaitaire de
	9,00€
Frais sur ordre sur titre nominatif	30.00€

Ordres de Bourse sur titres cotés à l'étranger

Ces opérations sont réalisables par téléphone ou via votre agence uniquement. Pour tout renseignement sur la tarification relative à ces opérations, nous vous invitons à consulter votre Conseiller.

•	Commissions proportionnelles	1,914 %
	- Minimum de perception	45,00€

Souscription d'OPCVM (hors droits d'entrée éventuels)

- OPCVM Groupe BP	Gratuit
 OPCVM hors Groupe BP 	Gratuit

Droits de garde

Si votre portefeuille est exclusivement composé de

 Parts sociales, actions Natixis, SCPI, Privatisations de moins de 18 mois 	Gratuit
	minimum de
OPCVM du réseau Banque Populaire	perception

• OPCVM du réseau Banque Populaire

35,00€ oir tableau

S'il contient en plus les valeurs suivantes:

 Emprunt Groupe, v. 	aleurs françaises o	u étrangères	VO

Valorisation du portefeuille au 31/12	Commission proportionnelle	Comm	ission addit par ligne	ionnelle
Inférieur à 50000 €	0,25 %	Emprunt	Valeurs	Valeurs
Entre 50 000 et 149 999 €	0,20 %	Groupe	françaises	étrangères
Supérieur à 150000 €	0,10 %	5 €	8,50 €	15€
Le minimum annuel de perception est de 35 € par portefeuille titres				

Portefeuille titres PEA non soumis à droits de garde, frais de gestion annuels

23.00€

Assurances et prévoyance

Assurer vos moyens de paiement

 Assurance perte ou vol des moyens de paiement (Sécuriplus)

25.00€/an

Réduction de 50 % en cas de souscription d'une $2^{\rm e}$ assurance sur le même compte.

Assurance des chèquiers et cartes bancaires en cas de perte ou de vol, en France comme à l'étranger, garantissant le remboursement des clés et papiers s'ils sont volés ou perdus simultanément.

Cette assurance fonctionne également si l'on vous dérobe vos espèces lors d'un retrait au distributeur.

Votre assurance personnelle

• MAV (Multirisque des Accidents de la Vie)

Consulter votre Conseiller

Pour faire face financièrement aux conséquences d'un accident de la vie, l'assurance Multirisque des Accidents de la Vie garantit le versement d'une indemnité pouvant aller jusqu'à 1 million d'euros ainsi que des services d'assistance essentiels (mise à disposition d'une aide ménagère, prise en charge des enfants, soutien particulier dans les démarches administratives et sociales...)

Autonomis

Consulter votre Conseiller

(Tarif calculé selon l'âge de l'assuré et le niveau de garantie choisi)

Contrat d'assurance assurant le versement d'une rente mensuelle, d'un capital
équipement forfaitaire et des services d'wassistance indispensables pour faire
face aux conséquences souvent lourdes de la perte d'autonomie.

• Fructi-Santé

Consulter votre Conseiller

Protéger vos enfants

Assur - BP Enfant		18,00€/an
Assur - BP Horizon,	à partir de	25,00€/an

Assur - BP Horizon offre aux jeunes de moins de 28 ans une assurance personnelle et une assurance logement (responsabilité civile, assistance en cas d'accident, indemnisation en cas d'incendie, dégât des eaux, dommage aux biens mobiliers, vol...)

Assurer l'avenir de vos proches

Fructi-famille
 Consulter votre

 Consulter votre

 Tisséa
 Consulter votre
 Conseiller

Ces contrats de prévoyance permettent de mettre sa famille à l'abri de tout souci financier en cas de décès ou d'invalidité absolue ou définitive, par le versement à ses proches d'un capital exonéré d'impôt, de droits de succession* et de prélèvements sociaux.

• Fructi-budget

À partir de 24.00€/an

Ce contrat d'assurance verse à la famille, en cas de décès accidentel de l'assuré, un revenu mensuel garanti pendant une durée d'un ou de deux ans.

• Fructi Facilités

22.00€/an

Ce contrat d'assurance du compte permet le versement d'un capital, en cas de décès de l'assuré, fonction de la situation du compte bancaire au jour du décès

Assurer vos biens

Assur BP - Auto
 Consulter votre

Assur BP - Habitat

Conseiller

Informations juridiques et pratiques

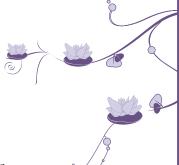
 Information juridique: renseignements juridiques et vie pratique, par téléphone

9,50 €/an

• Sécurité juridique: consultation et protection juridique par un avocat

70.00€/an

La souscription d'un contrat d'assurance est un acte important. Il est donc essentiel de bien connaître le niveau de couverture et les services associés à votre assurance. Votre Conseiller de clientèle se tient à votre disposition pour vous guider dans le choix d'une assurance adaptée à votre situation et vous fournir toute information complémentaire nécessaire.



^{*} Dans les limites de la législation en vigueur

Opérations bancaires



Pour toute opération (retrait d'espèces, paiement par carte, virement, prélèvement), effectuée dans l'EEE (2) (y compris en France) en euros, nous vous invitons à vous référer aux pages 5 à 9 de la présente brochure. À noter que des règles de tarification spécifiques s'appliquent aux échanges effectués avec Saint-Pierre-et-Miquelon et avec Mayotte. N'hésitez pas à consulter votre conseiller concernant les transactions effectuées avec ces territoires.

Pour toutes les opérations en devises, la commission de change est appliquée en sus. (Voir page 25)

Vos opérations de change manuel

Opérations réservées aux clients de la BPMC. Le cours de change appliqué aux opérations en devises est consultable en agence

Délivrance et reprise de chèques de voyage (en euros ou en devises)	1,50 %
– avec un minimum de	5,00€
Achat et vente de billets de banque étrangers	
- commission par commande	5,00€

Vos opérations par carte bancaire

• Paiement par carte bancaire en devises ou hors zon	e Euro ⁽²⁾
- Commission proportionnelle au montant de l'achat	2 %

Retrait d'espèces en devises à un distributeur hors zone Euro(2)

- Commission fixe par retrait	3,05€
Commission proportionnelle au montant du retrait	2 %

Retrait d'espèces en devises à un guichet bancaire dans ou hors zone Euro⁽²⁾

- Commission fixe par retrait	4,57€
- Commission proportionnelle au montant du retrait	2 %

I - Opérations en devises hors euros ou impliquant un pays hors EEE.

Vos paiement à destination de l'étranger

Virement international : virement émis en euros vers un pays hors de l' $\text{EEE}^{(3)}$ ou en devises quel que soit le pays :

Si le virement est émis en mode « OUR » (tous les frais à la charge du donneur d'ordre), les frais du correspondant bancaire étranger seront appliqués en sus.

• Ordre transmis sur support papier

- Commission proportionnelle au montant du transfert	0,10 %
- avec un minimum de	16,00€
- avec un maximum de	80,00€
Ordre transmis via internet (Cyberplus)	
- Commission proportionnelle au montant du transfert	0,08 %
- avec un minimum de	12,00€
- avec un maximum de	80,00€

Vos virements en provenance de l'étranger⁽¹⁾

5.00€

• Rapatriement en euros

– €urovirement SEPA	Gratuit
 Virement européen comportant les coordonnées correctes du bénéficiaire - BIC et IBAN 	Gratuit
Autre rapatriement en euros ou en devises (2)	15,00€ maximum

Vos remises de chèques étrangers

Virement en € vers un client d'une Banque

Populaire au Maroc (maximum 150 000 €)

•	Payable en crédit dès réception sauf bonne fin	I6,00€ maximum
•	Payable en crédit après l'encaissement	26,00

Vos opérations de change

• Change au comptant (achat ou vente de devises) :

Commission de change proportionnelle au montant de la transaction : cette commission s'applique à toute opération libellée en devises (virements, chèques...) à partir ou à destination d'un compte en euros. Le cours de change appliqué est celui en vigueur le jour du traitement de l'ordre.

Sur la base du cours de référence Banque Populaire	0,05 %
- avec un minimum de	13,00€
- avec un maximum de	60,00€

^{1 -} En cas de renseignements incorrects pour pouvoir exécuter l'ordre, un surcoût de 12 € sera facturé + frais éventuels réclamés par la banque étrangère.

^{2 -} Voir détail zone EEE et zone Euro en dernière page

^{2 -} Une commission de change s'ajoute à tout paiement en devises 0.05 % du montant - Mini 13 € maxi 60 €

^{3 -} Voir détail zone EEE et zone Euro en dernière bage

Résoudre un litige

Vous vous interrogez sur une tarification de la banque, vous ne comprenez pas une écriture, votre Banque Populaire a le souhait de vous apporter une réponse complète dans les plus brefs délais.

- Vous disposez de trois possibilités:
 - I. Votre Conseiller reste votre interlocuteur privilégié
 - En cas de réclamation, vous pouvez également contacter le 09 74 75 03 63 (numéro non surtaxé, accessible aux horaires d'ouverture de votre agence)

Le Service Clients de votre Banque

Banque Populaire du Massif Central

Service Clients 18, boulevard Jean-Moulin 63057 Clermont-Ferrand cedex I

3. En dernier recours, le Médiateur

Enfin, au cas où la Banque ne vous aurait pas apporté de réponse dans le délai d'un mois ou vous aurait apporté une réponse qui ne vous satisfait pas, vous pouvez faire appel aux services du Médiateur. Il a pour mission de rechercher une solution amiable en toute impartialité. Vous pouvez lui écrire à l'adresse suivante:

Monsieur le Médiateur

M. Jean-Claude Delatronchette 7, rue Newton - ZI du Brézet 63000 Clermont-Ferrand

Sur notre site internet, de nombreuses informations:

- Guide de la mobilité bancaire.
- Convention d'assurance emprunteurs AERAS.
- Crédit relais immobilier,
- Convention de compte de dépôt.

et de nombreux glossaires pour vous familiariser avec les termes financiers et bancaires.

26









Pour rester en contact avec votre banque à tout moment

Pour contacter un Conseiller



Le Kiosque Alodis
0 892 890 063 (0.34 €/mn)

Le service clients

09 74 75 03 63 (n° d'appel non surtaxé à partir d'un poste fixe)

Un accès direct à votre compte où que vous soyez et 24h/24



Moviplus ou sms 6 11 10 (0,35 €lenvoi + coût du SMS) Votre compte sur votre portable



Nos guichets automatiques



Cyberplus

www.massifcentral.banquepopulaire.fr

Lexique

Zone EEE: Espace Économique Européen, composé des pays suivants: Allemagne, Autriche, Belgique, Bulgarie, Chypre, Danemark, Espagne, Estonie, Finlande, France, Grèce, Hongrie, Irlande, Islande, Italie, Lettonie, Liechtenstein, Lituanie, Luxembourg, Malte, Norvège, Pays-Bas, Pologne, Portugal, Roumanie, Royaume-Uni, Slovaquie, Slovénie, Suède, République Tchèque

Zone SEPA: Single Euro Payments Area - Espace unique de paiements en euros, composé des pays suivants: Allemagne, Autriche, Belgique, Bulgarie, Chypre, Danemark, Espagne, Estonie, Finlande, France, Grèce, Hongrie, Irlande, Islande, Italie, Lettonie, Liechtenstein, Lituanie, Luxembourg, Malte, Monaco, Norvège, Pays-Bas, Pologne, Portugal, Roumanie, Royaume-Uni, Slovaquie, Slovénie, Suède, Suisse, République Tchèque

Zone EURO: constituée par l'Allemagne, l'Autriche, la Belgique, Chypre, l'Espagne, la Finlande, la France, la Grèce, l'Irlande, l'Italie, le Luxembourg, Malte, les Pays-Bas, le Portugal, la Slovaquie et la Slovénie

^{*} Guides édités par la Fédération Bancaire Française

0





Siège social: 18, boulevard Jean-Moulin - 63057 Clermont-Ferrand Cedex 1

Société anonyme coopérative de Banque Populaire à capital variable, régie par les articles L512-2 et suivants du code monétaire et financier et par les textes subséquents. RCS 775 633 878 Clermont-Ferrand. Activité annexe: intermédiation et courtage d'assurance - inscription ORIAS n° 07 008 962.